



INTERNATIONAL NARCOTICS CONTROL BOARD

**Conférence de presse
pour le lancement
du rapport annuel de l'OICS**

Embargo: 19 février 2009, 11 heures, heure d'Europe centrale



Rapport annuel 2008

Date d'embargo:

19 février 2009 (*11 heures HEC*)

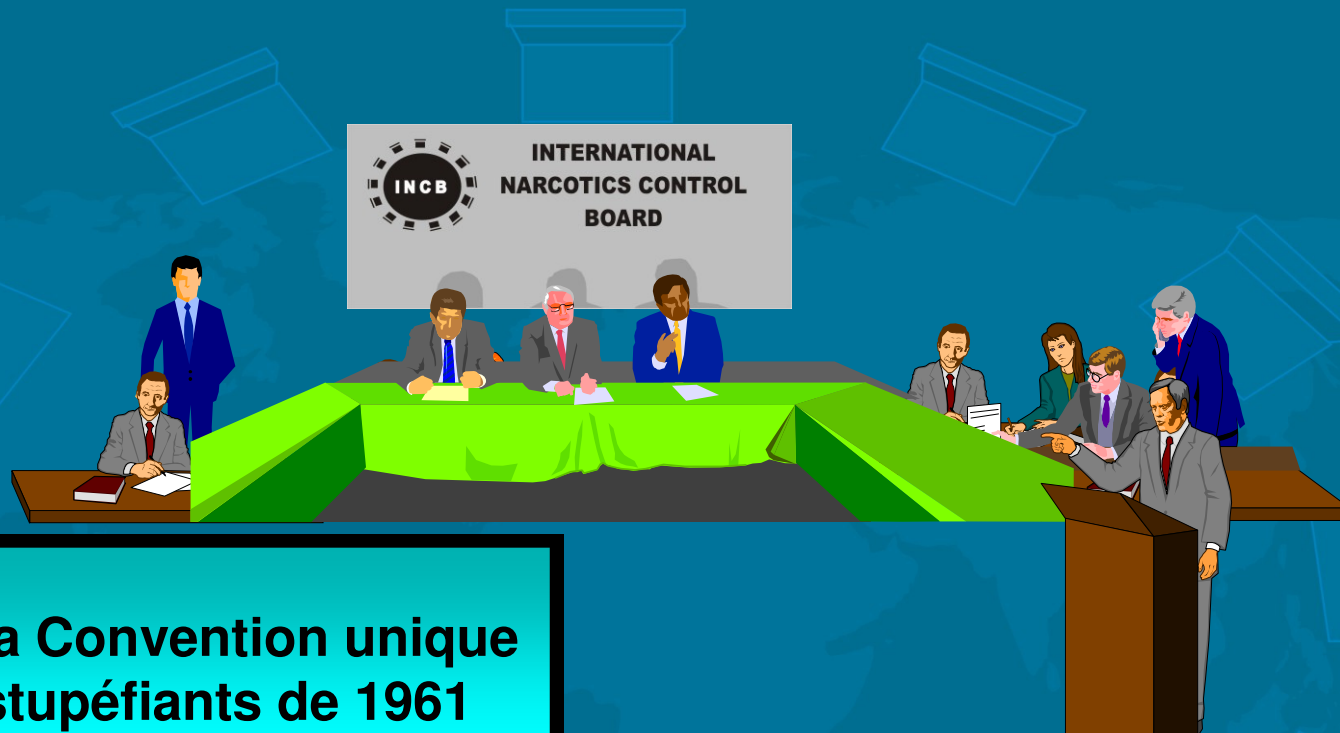


INTERNATIONAL NARCOTICS CONTROL BOARD



**Qu'est-ce que l'Organe international
de contrôle des stupéfiants?**





Créé par la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 pour succéder aux organes de la Société des Nations qui l'ont précédé

S'est encore vu confier d'autres mandats de contrôle des substances psychotropes par la Convention de 1971, et des produits chimiques utilisés dans la fabrication de drogues illicites par la Convention de 1988

Historique de l'OICS

➤ Convention de Genève, 1925

- **CCP** *Comité central permanent de l'opium (ou des stupéfiants) (1929-1967)*

➤ Convention de 1931

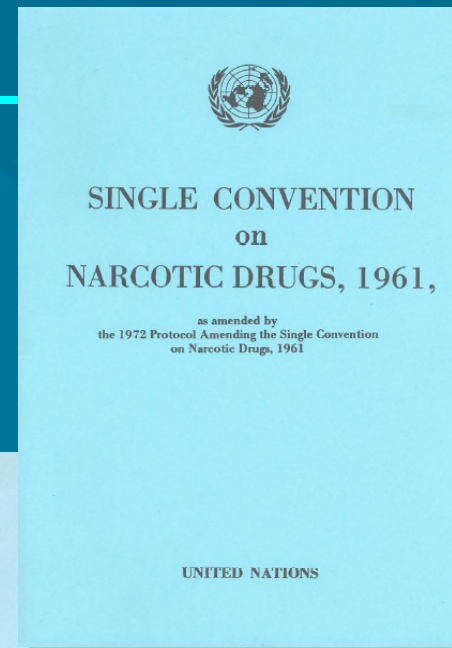
- **OCS** *Organe de contrôle des stupéfiants (1933-1967)*

➤ Convention unique sur les stupéfiants de 1961

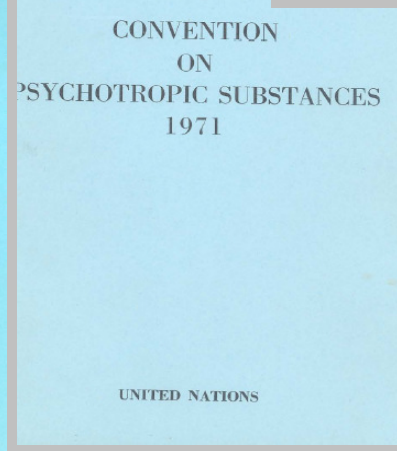
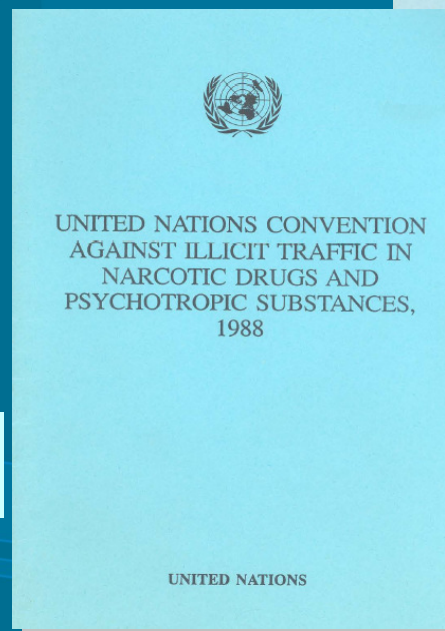
- **OICS** *Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 1968)*

Fonctions de l'ONICS

➤ Suivre et promouvoir le respect des traités



➤ Encourager le dialogue avec les gouvernements



Fonction quasi-judiciaire



Rapports de l'OICS

- **Rapport annuel de l'Organe**

- **Trois rapports techniques sur**

- les stupéfiants
- les substances psychotropes
- les précurseurs



INTERNATIONAL NARCOTICS CONTROL BOARD



Rapport annuel 2008

Aperçu





Examen thématique:

Conventions internationales relatives au contrôle des drogues

(Communiqué de presse n° 2, chapitre premier du rapport)

Historique, résultats obtenus et difficultés rencontrées

100 ans de contrôle international des drogues:

- Commission internationale de l'opium, tenue à Shanghai (Chine) en février 1909
- La Commission de Shanghai a jeté les bases du système international de contrôle des drogues
- Première Convention internationale de l'opium signée à La Haye en 1912, suivie d'une série de traités

Historique, résultats obtenus et difficultés rencontrées

Conventions actuellement en vigueur:

- Convention unique sur les stupéfiants de 1961
- Convention de 1971 sur les substances psychotropes
- Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988

Historique, résultats obtenus et difficultés rencontrées

- Résultats obtenus:
 - Les traités sont largement acceptés au niveau international
 - Plus de 95 % des États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ce qui représente 99 % de la population mondiale) sont parties aux Conventions internationales relatives au contrôle des drogues
 - Les principaux pays producteurs, exportateurs et importateurs de drogues sont tous parties aux trois Conventions

Historique, résultats obtenus et difficultés rencontrées

➤ Résultats obtenus:

- Le système de contrôle des activités licites institué par la Convention est parvenu à intégrer:
 - Un nombre de plus en plus important de substances placées sous contrôle au titre des Conventions (119 stupéfiants et 116 substances psychotropes)
 - Une demande de stupéfiants et de substances psychotropes en augmentation constante
- Aucun cas de détournement du commerce international licite vers les circuits illicites de stupéfiants n'a été détecté en 2007
- Peu de détournements de substances psychotropes faisant l'objet d'un contrôle plus strict (amphétamine, MDMA, par exemple) depuis le commerce licite

Historique, résultats obtenus et difficultés rencontrées

Difficultés rencontrées

- L'accès, à des fins médicales et scientifiques, aux substances placées sous contrôle continue de poser un problème dans plus de 150 pays
 - D'après les estimations, pas moins de 86 millions de personnes souffrent chaque année de douleurs modérées à fortes qui ne sont pas prises en charge
- Il faudrait que les gouvernements s'attaquent aux causes du problème (manque de formation des professionnels de santé, question non prioritaire dans les plans d'action sanitaire, etc.)

Historique, résultats obtenus et difficultés rencontrées

Difficultés rencontrées:

- Application inégale des dispositions relatives au contrôle du cannabis dans le monde
 - Tolérance de la consommation de cannabis dans certains pays, ce qui est en contradiction avec son inscription aux Tableaux I et IV de la Convention de 1961;
 - Disponibilité de formes plus puissantes de cannabis, en particulier dans les pays développés;
 - Chevauchement et confusion, dans la perception du public, entre l'usage "médical" supposé du cannabis et son usage "récréatif".

Historique, résultats obtenus et difficultés rencontrées

Difficultés rencontrées

➤ Prévention primaire

- Point crucial: la prise précoce de drogues peut annoncer le développement de problèmes de santé et de problèmes sociaux;
- Les progrès accomplis pour utiliser la prévention dans le cadre de la réponse globale apportée au problème de la drogue ont été lents;
- Les citoyens devraient exiger de leurs gouvernements qu'ils accordent une priorité élevée à la prévention de l'abus de drogues auprès des jeunes et d'autres groupes vulnérables.

Recommandations

Les gouvernements devraient:

- Investir davantage dans la prévention, en particulier au profit des jeunes et des groupes vulnérables;
- Promouvoir l'utilisation rationnelle des analgésiques opioïdes à des fins médicales et envisager de collaborer avec l'industrie pharmaceutique pour rendre ces substances plus abordables pour les pays les plus pauvres;
- Réfléchir aux meilleurs moyens de garantir le fonctionnement efficace des Conventions de 1961 et de 1971.



Faits marquants par région

Communiqué de presse n° 3, chapitre 3 du rapport

AFRIQUE

- L'Afrique est devenue une importante plaque tournante pour la contrebande de cocaïne provenant d'Amérique du Sud et destinée à l'Europe;
- L'Afrique de l'Est est la principale voie de transit pour la contrebande d'héroïne provenant d'Asie du Sud-Ouest et destinée à l'Afrique;
- L'Afrique est, depuis quelque temps, utilisée pour le détournement d'éphédrine et de pseudoéphédrine.

AMÉRIQUES

- La violence croissante entre les organisations de trafiquants de drogues et les agents des services de détection et de répression constitue un problème majeur en Amérique du Nord;
- L'abus de médicaments de prescription aux États-Unis est un motif de préoccupation;
- La Colombie demeure le principal producteur mondial de feuille de coca;
- En Amérique centrale, les gangs de rues (*maras*) continuent de collaborer avec les réseaux internationaux de trafic de drogues.

ASIE

- La situation en matière de contrôle des drogues en Afghanistan reste très préoccupante: premier producteur de pavot à opium illicite, importante culture de cannabis;
- Les importantes saisies de stimulants de type amphétamine effectuées en Asie du Sud semblent indiquer l'apparition d'un marché illicite de ces substances;
- L'échange d'aiguilles entre toxicomanes reste l'une des principales causes de transmission du VIH dans de nombreux pays d'Asie du Sud-Est.

EUROPE

- L'Europe reste un important marché pour la cocaïne, dont le trafic vers l'Europe orientale s'intensifie;
- L'Europe orientale est le principal marché d'opiacés illicites, tandis que l'abus d'héroïne semble faire sa réapparition dans certains pays d'Europe occidentale;
- Le traitement de la toxicomanie s'effectue de plus en plus souvent en ambulatoire.

OCÉANIE

- Augmentation récente du trafic de drogues du Canada vers l'Australie;
- Les saisies de drogues illicites opérées aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Vanuatu confirment la crainte que les États insulaires d'Océanie soient utilisés par les trafiquants de drogues en raison de la perméabilité de leur façade maritime et de la faiblesse relative des mesures de contrôle.



Trafic de cocaïne par l'Afrique de l'Ouest

Communiqué de presse n° 4, chapitre 3

Trafic de cocaïne par l'Afrique de l'Ouest

- L'Afrique de l'Ouest est devenue une importante région de transit et de stockage des envois de cocaïne provenant d'Amérique latine et destinés à l'Europe.
- Presque tous les pays d'Afrique de l'Ouest sont touchés (en particulier le Cap-Vert, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Nigéria, le Sénégal et la Sierra-Leone).
 - Importantes saisies: 2,5 tonnes au Libéria (janvier 2008), 700 kg en Sierra Leone, 300 kg au Ghana.
- L'OICS invite la communauté internationale à apporter aux pays de l'Afrique de l'Ouest l'assistance voulue pour leur permettre de faire face au problème.



Afghanistan

Communiqué de presse n° 5, chapitre 3 du rapport

Afghanistan

- Culture à grande échelle du pavot à opium et importante culture du cannabis.
- L'abus de drogues pose un grave problème en Afghanistan (1,4 % de la population) et dans les pays voisins (2,8 % de la population en République islamique d'Iran, par exemple).
- La disponibilité d'anhydride acétique, principal produit chimique servant à la fabrication illicite d'héroïne, pose un problème.
- Les gouvernements devraient appliquer la résolution 1817 du Conseil de sécurité.



Stimulants de type amphétamine

Communiqué de presse n° 6

Stimulants de type amphétamine

- L'abus de stimulants de type amphétamine (STA) s'aggrave dans certaines régions du monde;
- D'importantes saisies de ces substances en Arabie saoudite et dans d'autres pays de la péninsule arabique sont le signe d'un problème d'abus;
- Les organisations criminelles se font souvent passer pour des importateurs légitimes afin d'obtenir de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine, principaux produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de STA;
- L'OICS aide les gouvernements à combattre le trafic de précurseurs chimiques.



Recommandations de l'OICS

Chapitre 4

Recommandations de l'OICS

- Chapitre 4: Présentation des principales recommandations formulées dans le rapport;
- L'application de ces recommandations sera examinée par l'Organe.



Rapport 2008

Embargo: 19 février 2009
(11 heures, heure d'Europe centrale)



INTERNATIONAL NARCOTICS CONTROL BOARD



Rapport annuel

***Diapositives
supplémentaires***





INTERNATIONAL NARCOTICS CONTROL BOARD



Rapport annuel

Fonctions de l'OICBS



Rôle de l'OICS

Les travaux de l'OICS comportent six grands axes:

- Veiller à ce que la culture, la production, la fabrication et l'usage de drogues se limitent à des fins médicales et scientifiques
- Assurer la disponibilité des drogues à des fins médicales et scientifiques
- Repérer les failles dans l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues
- Empêcher la culture, la production, la fabrication, le trafic et l'usage illicites de drogues
- Évaluer et recommander des substances chimiques pour qu'elles soient éventuellement placées sous contrôle international
- Surveiller les substances chimiques et empêcher leur détournement vers les circuits illicites

Composition de l'Organe

- 13 membres
 - 3 désignés par l'OMS
 - 10 désignés par les gouvernements
- ➔ élus par le Conseil économique et social pour un mandat de cinq ans
- ➔ siègent à titre personnel et non en qualité de représentants des gouvernements



Les membres de l'Organe doivent être des personnes qui, “par leur compétence, leur impartialité et leur désintéressement, inspirent la confiance générale” (Convention de 1961, art. 9, par. 2).

Impartialité des membres de l'OICS a)

Impartialité – principe central

- *“Pendant la durée de leur mandat, ils ne doivent occuper aucun poste ni se livrer à aucune activité qui soit de nature à les empêcher d’exercer avec impartialité leurs fonctions.”*
Convention unique sur les stupéfiants de 1961, article 9, paragraphe 2

Impartialité des membres de l'OICS b)

- Le Conseil économique et social et les gouvernements devraient s'assurer que le principe d'impartialité est respecté au moment de l'élection.
- L'OICS a mis en place une procédure interne pour s'assurer de l'impartialité de ses membres au cours de leur mandat.

Le secrétariat de l'OICCS

→ Est sis à Vienne et rattaché à l'ONUDDC

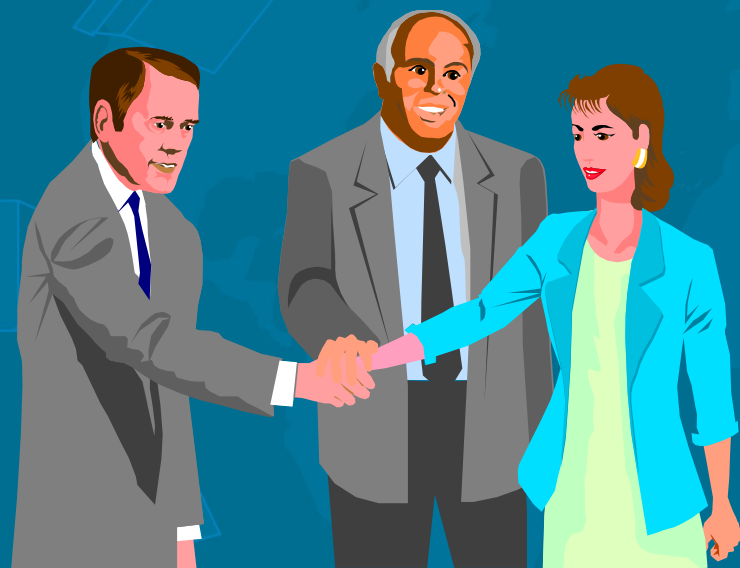
→ Jouit d'une pleine indépendance technique

→ N'est responsable que devant l'Organe sur les questions de fond

→ Agit au nom de l'Organe



Dialogue avec les gouvernements



- **Correspondance**
- **Réunions**
- **Missions dans les pays**
- **Visites techniques**

Missions de l'OICS en 2008



- *Émirats arabes unis*
- *Éthiopie*
- *Japon*
- *Maurice*
- *Roumanie*
- *Ukraine*



INTERNATIONAL NARCOTICS CONTROL BOARD



Questions thématiques

Afghanistan: proposition relative à la culture licite du pavot

- La proposition de “légaler” la culture du pavot à opium est simpliste et irréalisable, et repose sur une hypothèse qui est fausse
- Cette proposition est censée répondre à la prétendue pénurie de matières premières opiacées licites
- La réalité est que, depuis 1999, la production totale de matières premières opiacées licites est supérieure à la demande mondiale
 - En 2005, l'ensemble des stocks de matières premières opiacées licites était suffisant pour répondre à la demande annuelle mondiale pendant deux ans
- La culture de l'opium licite ne marche que si certaines conditions de succès sont remplies, par exemple l'existence de mécanismes de contrôle efficaces pour prévenir les détournements vers le marché illicite, l'état de droit, etc.
- La réalité est qu'en Afghanistan la situation actuelle est caractérisée par une production illicite généralisée, des taux d'abus très élevés et un système de contrôle faible et défaillant

Salles d'injection de drogues

- L'Organe est gravement préoccupé par les salles d'injection de drogues
- Les drogues achetées sur le marché illicite font l'objet d'abus dans les salles d'injection de drogues
- De telles salles existent en Allemagne, en Australie, au Canada, en Espagne, au Luxembourg, en Norvège, aux Pays-Bas et en Suisse
- Les salles d'injection de drogues vont à l'encontre du principe fondamental du système international de contrôle des drogues, selon lequel les drogues ne devraient être utilisées qu'à des fins médicales et scientifiques
- Les salles d'injection de drogues ne s'attaquent pas à la racine du problème de la drogue

Contrôle de la feuille de coca

- **La feuille de coca est placée sous contrôle en vertu de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961**
- **Le dernier examen de l'Organisation mondiale de la santé, qui a eu lieu en 1993, a conclu que la feuille de coca était inscrite de manière appropriée aux Tableaux de la Convention de 1961, dans la mesure où on pouvait facilement en extraire de la cocaïne**
- **Depuis, aucun fait nouveau n'a justifié que l'on revienne sur cette décision**
- **Les États parties sont liés par les obligations qui leur incombent en vertu de la Convention de 1961**



Merci
de votre attention